



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 29 septembre 2026 à 8 h 45 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications, Bob Rioux, directeur des communications, Cabinet du conseiller désigné et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Julie Bélisle, conseillère municipale, District électoral de Limbour, Luc Chénier, conseiller municipal, District électoral du Versant, Isabelle Cousineau, conseillère municipale, District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond, Michael Korhonen, conseiller municipal, District électoral de Masson-Angers, Isabelle N. Miron, conseillère municipale, District électoral de l'Orée-du-Parc, Vincent Roy, conseiller municipal, District électoral d'Aylmer et Dave Cassivi, directeur territorial, centres de services de Buckingham et de Masson-Angers

CE-2026-669

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2026 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 septembre 2026 ainsi que la séance spéciale tenue le 22 septembre 2026 ont été remis aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-670

SOUMISSION 2026 SP 399 - REMPLACEMENT DU PONCEAU NO 46280 - RUE DES LAURENTIDES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MICHAEL KORHONEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à l'entrepreneur RN Civil (10570389 Canada inc.), 41, chemin des Cantonniers, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0Z9, pour le remplacement du ponceau no 46280, situé à proximité du 1400, rue des Laurentides, dans le secteur de Masson-Angers. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 395 946,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 septembre 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville afin de permettre à la firme RN Civil (10570389 Canada inc.) de réaliser les travaux pour le remplacement du ponceau no 46280 sur la rue des Laurentides, hors des heures permises au besoin, soit du dimanche au samedi entre 21 h et 7 h ainsi que le dimanche, entre 7 h et 2 1h.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-671 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 28 AOÛT AU 3 SEPTEMBRE 2026 AU MONTANT DE 13 107 582 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 28 août au 3 septembre 2026 au montant de 13 107 582 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-672 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 SEPTEMBRE 2026 AU MONTANT DE 11 599 247 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 4 au 10 septembre 2026 au montant de 11 599 247 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-673 SOUMISSION 2026 SP 443 - REMPLACEMENT DU PONCEAU NO 33810 DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MICHAEL KORHONEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Construction FGK Inc., 2-203, chemin Industriel, Gatineau, Québec, J8L 0CJ, pour le remplacement du ponceau numéro 33810 du chemin du Fer-à-Cheval, pour un montant total approximatif de 1 526 889,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 septembre 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Construction FGK inc. de réaliser des travaux associés au remplacement du ponceau numéro 337810 transversal au chemin du Fer-à-Cheval, dans le secteur Masson-Angers, en dehors des heures permises, du lundi au samedi, entre 21 h et 7 h et en tout temps le dimanche, sur une période approximative de huit semaines entre la mi-octobre et le début du mois de décembre 2026.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-674

SUSPENSION DE 60 JOURS SANS SOLDE - EMPLOYÉ NUMÉRO 123223

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la nature des manquements commis par l'employé numéro 123223;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés, l'équité interne ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de 60 jours à l'employé numéro 123223.

Adoptée

CE-2026-675*

ÉTABLISSEMENT DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES, MODIFICATION DES SECTEURS AUX FINS DE L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET ORIENTATIONS POUR LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2029

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'évaluation doit, en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1, ci-après « la Loi »)*, déposer le nouveau rôle d'évaluation foncière s'appliquant aux années 2027, 2028 et 2029;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise la création et la modification de sous-catégories et de secteurs lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil par la résolution numéro CM-2026-622 a annoncé son intention de créer ou de modifier des sous-catégories et des secteurs dans le cadre du dépôt du rôle 2027-2028-2029;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la *Loi sur la fiscalité municipale* impose des contraintes légales strictes quant au respect de balises minimales et maximales encadrant la fixation des taux de taxation pour les catégories d'immeubles par rapport au taux de base;

CONSIDÉRANT QU'en 2026, la Ville de Gatineau a atteint la balise des plafonds pour la catégorie non résidentielle et que, sans une modification par le gouvernement qui a permis un ajustement de la balise maximale pour cette catégorie, un transfert fiscal défavorable de près de 50 M\$ aurait été fait aux autres catégories d'immeubles pour l'exercice 2026;

CONSIDÉRANT QUE d'autres catégories d'immeubles (industriels, terrains vagues desservis, six logements et plus) ont également atteint leurs balises supérieures en 2026, occasionnant des manques à gagner;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite adopter une structure fiscale pour les années 2027 et suivantes qui permet le respect de l'ensemble des balises légales, préserve la stabilité des revenus municipaux, atténue les chocs fiscaux pour les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a présenté une analyse détaillée de différents scénarios fiscaux, dont un étant le mieux aligné sur les objectifs de la Ville et les priorités du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la désignation des sous-catégories doit être communiquée à l'évaluateur pour lui permettre de les consigner dans son rôle d'évaluation;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser l'annulation, lors de l'entrée en vigueur du rôle 2027, 2028, 2029, des secteurs basés sur les unités de voisinage existantes du rôle 2024-2025-2026 pour la catégorie résiduelle;
- d'autoriser la création de nouveaux secteurs pour la catégorie résiduelle basée sur les unités de voisinage tel qu'indiqué au rôle 2027, 2028, 2029;
- d'autoriser la création des sous-catégories suivantes au sein de la catégorie des immeubles résiduels :
 - Immeubles de un à cinq logis;
 - Immeubles de six logis et plus;
 - Immeubles résiduels (sans logement);
- de maintenir l'application de la mesure d'étalement des variations de valeurs foncières sur trois ans pour la durée du rôle d'évaluation 2027-2028-2029, afin d'atténuer les chocs fiscaux et d'assurer une transition progressive pour les contribuables.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2026-676*

GOUVERNANCE PARTICIPATIVE À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite favoriser une participation citoyenne active et significative dans les affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à la création de l'Office de participation publique de Gatineau afin de renforcer les mécanismes de participation publique et la confiance des citoyens envers les processus démocratiques municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget de 400 000 \$ accordé au Service de l'interaction citoyenne en 2025 visait à soutenir la réalisation du Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la création de l'Office de participation publique de Gatineau entraîne le transfert de certaines responsabilités liées au développement et à l'évolution des pratiques de participation publique;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues à cette fin permettraient de soutenir les travaux et les activités relevant désormais de l'Office de participation publique de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l’administration a procédé en juin 2025 avec la présentation au comité plénier des grandes étapes et actions (incluant un cadre financier et un échéancier) nécessaires pour la mise en place d’Office de participation publique à Gatineau, tel que le stipulait la résolution numéro CM-2025-168 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’autoriser le trésorier à transférer le budget de 400 000 \$ accordé au Service de l’interaction citoyenne en 2025 pour soutenir la réactualisation du Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales, à l’Office de participation publique de Gatineau le 1^{er} janvier 2027.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif